

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 19 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de BARDIAUX Floriane, BRUGNON Philippe, CARPENTIER-HENRY Sabrina, et VITSE Roselyne

I/Organisation de scrutin-Elections européennes

Monsieur le Maire rappelle les éléments liés à l'organisation du scrutin pour les élections européennes et le planning des permanences a été établi.

II/ Finances

Commune de Rilly La Montagne

- **Vote du Budget Primitif 2019**

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019 sur lequel il délibère.

Le budget primitif 2019 présente l'équilibre suivant :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	980 065€	980 065€
INVESTISSEMENT	439 560€	439 560€
CUMUL	1 419 625€	1 419 625€

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2019.

Pôle santé de Rilly La Montagne

- **Vote du Budget Primitif 2019**

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019 sur lequel il délibère.

Le budget primitif 2019 présente l'équilibre suivant :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	82 247 €	82 247 €
INVESTISSEMENT	142 040€	142 040€
CUMUL	224 287€	224 287€

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 du pôle santé.

- **Demande de subvention collège La source**

La Communauté Urbaine du Grand REIMS verse actuellement une aide financière annuelle de 40€ par enfant au collège La Source pour toutes les sorties ou séjours.

La commune met à disposition des collégiens l'ensemble des infrastructures sportives dont elle est propriétaire et en assure seule l'entretien.

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas répondre favorablement à la demande d'aide financière.

Le conseil municipal réexaminera toute autre demande portant sur un projet précis (demande d'aide financière exceptionnelle).

III/Nettoyage de la salle des fêtes par un employé communal

Monsieur AFFIGLIATI Roger partant en retraite en aout 2019, le nettoyage de l'espace culturel sera désormais réalisé par les employés communaux.

IV/ Environnement

Les plantations seront organisées courant mai 2019.

Le conseil national des villes et villages fleuris ayant changé de logo, de nouveaux panneaux d'entrée de village seront commandés.

L'organisation de la fête du petit bonhomme en juillet 2019 est suivie par Yann LHERMITE et Sabrina CARPENTIER-HENRY. La réunion d'information de la population est prévue le 25 mars 2019. Ils représenteront la Mairie pour l'organisation de la manifestation (occupation des espaces publics et sécurité)

V/Bâtiment

Le devis pour la rénovation de la salle de Conseil et la pose de plafond tendu d'un montant de 2800 euros hors taxes est présenté aux membres du Conseil Municipal. Il est décidé de demander d'autres devis.

Le montant des travaux estimatifs des Halles de la gare est de 190 000 euros. Le dossier est à présenter au prochain conseil pour le finaliser.

VI/Voiries

Une enveloppe de 3990 € TTC pour l'entretien des chemins ruraux 2019 est acceptée. L'entreprise SODETERR réalisera les travaux.

L'entretien du terrain de pétanque sera fait par les employés municipaux.

VII/Acquisition foncière rue des Gravières

L'offre de prix de l'organisme logeur Reims Habitat est de 180 000 euros net vendeur. Le projet à sortir en 2020 ou 2022 comprend 7 logements avec stationnements.

VIII/ Dossier Crèche

Le conseil décide de relancer la création d'une micro-crèche en mettant à disposition des locaux communaux. Les dispositions (loyer – exploitation) seront à finaliser. Une commission Adhoc est créée pour préparer le dossier. Elle est composée de M. PEHU Renaud, M. GUYON Pascal, Mme LOCQUEGNIES Dominique, Mme CARPENTIER-HENRY Sabrina, de Mme FOURATI Laurianne, de Mme Sylvie MOINE et de Mme Floriane BARDIAUX.